

**Notice d'information**  
**FCPR EIFFEL INFRASTRUCTURES VERTES – PART C -EUR**

Fonds Commun de Placement à Risques (FR001400BCG0)



**AVENANT AU CONTRAT PRECISANT LES CONDITIONS SPECIFIQUES A CE FONDS**

**Références du contrat :**

**UNEP EVOLUTION**

**UNEP EVOLUTION CAPI/UNEP EVOLUTION CAPI 2**

Date de signature (si versement initial sur une affaire nouvelle) : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_

Annexe à une demande :

Versement complémentaire (hors contrat de capitalisation à prime unique)

Arbitrage

---

**Si l'adhérent/souscripteur (et/ou le co-adhérent/co-souscripteur) est/sont une personne physique :**

**Adhérent/Souscripteur :**

Monsieur  Madame

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Identifiant tiers : N° \_\_\_\_\_

**Co-Adhérent/Co-Souscripteur (le cas échéant) :**

Monsieur  Madame

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Identifiant tiers : N° \_\_\_\_\_

---

**Si l'adhérent est une personne morale :**

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Nom, prénom du représentant légal : \_\_\_\_\_

Identifiant tiers : N° \_\_\_\_\_

---

Dans le cadre de son (leur) contrat d'assurance-vie ou contrat de capitalisation, l'Adhérent/Souscripteur (et le co-Adhérent/Souscripteur le cas échéant) a (ont) la possibilité d'investir une partie de son (leur) épargne sur ce support, lors d'un versement initial, d'un versement complémentaire (hors contrat de capitalisation UNEP EVOLUTION CAPI et UNEP EVOLUTION CAPI 2 pour les personnes morales soumises à IS) ou d'un arbitrage, (pouvant être close sans préavis) et dans la limite des parts disponibles.

Les conditions spécifiques ci-dessous, valables pour cette Unité de Compte (UC), complètent la notice d'information du contrat choisi.

**RESTRICTIONS :**

Ce support est non éligible aux souscripteurs citoyens ou résidents américains.

Sont interdits sur ce support, les actes de gestion suivants : opérations programmées telles que versements programmés, rachats partiels programmés et arbitrages automatiques programmés.

# Notice d'information

## FCPR EIFFEL INFRASTRUCTURES VERTES – PART C -EUR



Fonds Commun de Placement à Risques (FR001400BCG0)

### RISQUES :

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers. Les supports en unités de compte présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale. L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur.

### SPECIFICITES DU SUPPORT :

- L'investissement minimum, par versement ou arbitrage, sur ce support **est égal à 5 000 euros**.  
**La part investie sur ce support ne peut excéder 30% de l'encours du contrat et 200 000 euros en gestion libre**, ce plafond étant apprécié lors de cet investissement.
- **Date de valeur du versement** : la valeur de l'Unité de Compte retenue pour la conversion de cette quote-part de versement (nette de frais) affectée à ce support est celle qui court à compter du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement des fonds. Le nombre d'Unités de Compte de ce support (calculé au cent millième) s'obtient en divisant le montant de la somme à convertir par la valeur liquidative communiquée par la Société de Gestion.
- **Arbitrage** : Ce support peut être accessible par arbitrage à la valeur liquidative communiquée par la Société de Gestion. Celui-ci s'effectue selon les conditions tarifaires définies au paragraphe « arbitrage » de la notice d'information du contrat au sein duquel ce titre est choisi.
- Les Valeurs Liquidatives de la part C sont établies sur **une base hebdomadaire**.

### DESINVESTISSEMENT :

En cas de désinvestissement du support **FCPR EIFFEL INFRASTRUCTURES VERTES**, la valeur de l'unité de compte retenue est celle à la date d'effet de l'opération. Si à cette date, PREPAR-VIE se trouve dans l'impossibilité d'acheter ou vendre les titres concernés par l'opération (par exemple en cas d'absence de liquidité), la date de conversion est repoussée du nombre de jours nécessaires pour réaliser l'achat ou la vente de cet actif.

Lorsque la Société de gestion met en œuvre des mécanismes de plafonnement ou de suspension des rachats, conformément à ses statuts ou à son règlement, ceux-ci s'imposent à l'Assureur.

Si le rachat ne peut être intégralement exécuté par l'Assureur en raison d'un plafonnement ou de suspension des rachats, l'Assureur pourra appliquer une pénalité de rachat ne pouvant excéder 20 % de la valorisation de l'Unité de Compte, conformément aux dispositions de l'article R.132-5-3 du Code des assurances.

Après opération, la part totale de la valeur de rachat affectée à des supports en unités de compte correspondant à des supports immobiliers ou de Private Asset (capital investissement (private Equity), dette privée (private debt) ou infrastructure) ne doit pas dépasser 50 % de la valeur de rachat par client.

### DECES :

En cas de décès de l'Adhérent / du Souscripteur, le règlement sera effectué en numéraire dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement.

### Déclarations

Avant d'investir sur ce support, l'Adhérent/Souscripteur (et le co-Adhérent/Souscripteur le cas échéant) déclare(nt) :

- avoir pris connaissance et accepter les présentes règles de fonctionnement, propres à cette Unité de Compte ;
- avoir reçu le Document d'Informations Clés (DIC) du support choisi et pris connaissance de ses caractéristiques principales et des risques y afférents, et du règlement du support téléchargeable sur le site internet <https://www.eiffel-ig.com/>,
- avoir été clairement informé(s) que **L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur ; la valeur de ces Unités de Compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers ;**
- avoir compris la nature du support proposé comme Unité de Compte ;
- comprendre que l'investissement sur ce support n'est assorti d'aucune garantie en capital. Dès lors, vous reconnaissez être informé que vous pouvez perdre la totalité de votre investissement.
- avoir noté que le rapport de gestion annuel est disponible sur simple demande auprès de mon conseiller ou de la société de gestion.

**Notice d'information**  
**FCPR EIFFEL INFRASTRUCTURES VERTES – PART C -EUR**



*Fonds Commun de Placement à Risques (FR001400BCG0)*

Toutes les informations personnelles collectées vous concernant sont enregistrées par l'Assureur, responsable du traitement. Elles ont vocation à être utilisées pour (i) la passation, la gestion et l'exécution du contrat d'assurance, (ii) dans le cadre de l'Échange Automatique d'Information en matière fiscale, (iii) pour la lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, (iv) pour la lutte contre la fraude, (v) dans le cadre de contentieux et (vi) pour l'amélioration des produits ou des prestations.

Les bases légales des traitements mentionnés sont l'exécution du contrat [(i), (v), (vi)], l'intérêt légitime (iv) et le respect des obligations légales [(ii), (iii)]. Les données collectées sont transmises (i) aux équipes ou sous-traitants de l'Assureur, (ii) aux membres du groupe BPCE, (iii) aux organismes professionnels habilités, (iv) aux partenaires commerciaux de l'Assureur, comme des intermédiaires, mandataires ou réassureurs, et (v) aux autorités publiques conformément à la loi. Il n'existe aucune prise de décision entièrement automatisée par l'Assureur, sur la base de vos données personnelles.

Les données personnelles collectées sont stockées à l'intérieur de l'Union Européenne ou dans des pays dont la protection des données personnelles a été jugée adéquate par la Commission Européenne. Elles sont conservées par l'Assureur de manière sécurisée et conformément à la réglementation, et pour la durée réglementaire correspondant soit à la prescription légale, soit à la réglementation des assurances. Vos données personnelles de santé sont particulièrement protégées, accessibles et traitées uniquement par des professionnels spécifiquement formés et soumis à une confidentialité réglementaire.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression, d'opposition pour motif légitime, d'un droit à la portabilité de vos données, du droit de définir le sort post-mortem de vos données personnelles et, le cas échéant, de retirer votre consentement à tout moment, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Pour exercer un ou plusieurs de ces droits, il convient de contacter le délégué à la protection des données de l'Assureur, par mel (dpo@prepar-vie.com) ou le médecin conseil de l'Assureur (service.medical@prepar-vie.com) pour vos données de santé, ou l'Assureur par courrier (PREPAR-VIE, Délégué à la protection des données personnelles, Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS 90241, 92800 Puteaux ou PREPAR-IARD Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS 20243, 92800 Puteaux) pour les informations figurant dans ses propres fichiers ou ceux de ses mandataires. En cas de doute sur l'identification de la personne concernée, une pièce justificative d'identité peut être demandée.

En cas de réclamation, vous pouvez contacter la CNIL par mel ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) ou par courrier postal en écrivant à : CNIL -Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 - 75334 Paris cedex 07. Vous pouvez également vous inscrire au service d'opposition au démarchage téléphonique sur le portail officiel Bloctel ([www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)) ou par courrier (à Worldline – Service Bloctel, CS 61311, 41013 Blois cedex). Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter, à tout moment, à notre notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel, sur notre site internet : <https://www.prepar-vie.fr/donnees-personnelles/>

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

(Cette date vaut également date de remise du(des) document(s) susvisé(s))

Fait en trois exemplaires (un destiné à l'Assureur, un pour l'Adhérent/Souscripteur, un pour le Co-Adhérent/Co-Souscripteur)

L'Adhérent/Souscripteur Ou le représentant légal de la personne morale	Co-Adhérent/Co-Souscripteur (si version DUO)	si Visa UNEP
--	---	-----------------



**UNEP DIFFUSION COURTAGE** - Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 € ; Immatriculée au RCS de Paris sous le n° 353356439. Siège social : 12 rue Clapeyron – 75008 Paris – Immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07005716 pour le courtage en assurance.

PREPAR-VIE, filiale de la BRED Banque Populaire - Entreprise régie par le Code des assurances - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 182 183 792 euros. Siège social : Immeuble LE VILLAGE 1 – Quartier VALMY - 33 place RONDE - CS 90241 – 92800 Puteaux - 323 087 379 RCS Nanterre (LEI : 969500WDOCIF97N6D206).

